

COMPOSITION D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

**Bernard Bruneteau, Patrick Cabanel, Anne Dulphy, Hélène Harter,
Yvan Jablonka, Perrine Simon-Nahum, Isabelle Surun, Yvon Tranvouez**

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures

Sujet : La famille en France, des années 1880 au début des années 1990
(Une chronologie était jointe au sujet)

Le sujet proposé cette année semble avoir désarçonné certains candidats, comme tend à l'indiquer le nombre inhabituel de copies réduites à une introduction ou à un plan. La plupart des candidats se sont cependant prêtés à l'exercice, avec un plaisir parfois manifeste, lorsqu'ils ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de l'intitulé et de la chronologie. Loin de se limiter à la démographie historique, le sujet incitait en effet à aborder la famille comme un objet susceptible de mobiliser conjointement les histoires politique, sociale, économique, et surtout une histoire culturelle dont l'historiographie récente a élargi le champ, intégrant les apports d'une anthropologie historique longtemps réservée à l'étude de périodes plus anciennes et s'ouvrant à des objets nouveaux, comme le corps, le genre, ou encore les relations intergénérationnelles. Le jury a par conséquent apprécié la capacité des candidats à se saisir de ces différentes approches et à les articuler de façon équilibrée, dans le cadre d'une réflexion cohérente. Il a pu identifier – et il a dû sanctionner – deux types de copies tributaires d'une interprétation trop rapide et restrictive du sujet : celles qui le ramenaient à une histoire des femmes (ou, pire, de « la » femme) et de leur émancipation, et celles qui ne l'envisageaient qu'au prisme des politiques mises en œuvre par l'Etat pour encadrer la famille.

Aucune érudition particulière n'était exigée pour le traitement d'un tel sujet, mais une culture historique générale solide était indispensable à une contextualisation correcte des faits proposés à titre indicatif par la chronologie. Ainsi, certaines lois ou propositions de lois mentionnées dans cette dernière, et dont le jury n'attendait pas une connaissance préalable

très précise, ont fait l'objet d'une interprétation trop souvent erronée par manque de connaissance du contexte : la loi de 1907 sur la protection du salaire féminin a été comprise comme la fixation d'un salaire minimum pour les femmes, tandis que la proposition de loi sur le vote familial a été régulièrement interprétée comme une forme de reconnaissance du suffrage féminin alors qu'elle visait à renforcer le poids électoral des pères de famille. Les faits présentés dans la chronologie n'ayant pas tous le même statut, les candidats étaient invités à faire preuve de leur faculté de discrimination en mettant en évidence les plus importants et en utilisant à bon escient les plus anecdotiques pour nourrir un développement. Ainsi, la loi de 1927 reconnaissant aux femmes le droit de ne pas prendre la nationalité de leur époux, souvent mentionnée par les candidats comme une conquête juridique des femmes, contenait aussi une indication sur une réalité démographique propre à l'entre-deux-guerres, la formation de couples mixtes composées de femmes françaises épousant des étrangers, qui pouvait faire l'objet d'un développement particulier. De même, le jury n'attendait pas une connaissance précise de chacune des œuvres mentionnées, mais une capacité à faire bon usage des indications que leurs titres suggéraient. Las de lire des centaines de paragraphes consacrés à *La Garçonne* de Victor Marguerite, les correcteurs ont apprécié les copies qui développaient des exemples plus originaux, puisés dans la culture personnelle du candidat. À l'inverse, certaines références trop évidentes pour figurer dans la chronologie, comme le « Familles, je vous hais » d'André Gide, ou la publication du *Deuxième Sexe* par Simone de Beauvoir (et non « Bauveoir » comme on a pu le lire trop souvent), étaient attendues ; mais elles ont trop souvent fait défaut. La chronologie n'est donc pas à considérer comme l'inventaire exhaustif et exclusif de tout ce qui doit figurer dans une copie ; le jury ne se lassera jamais de le répéter, il a même envisagé un instant de renoncer à toute chronologie devant les usages pervers et contreproductifs qu'en font trop de candidats, certes en toute bonne foi...

Envisagé sur le temps long, le sujet nécessitait l'engagement d'une vraie réflexion sur la périodisation. Sans exclure *a priori* le plan thématique, le jury a constaté que son usage, destiné souvent à masquer des lacunes importantes, ou parfois à satisfaire le goût immodéré d'un candidat pour les constructions excessivement abstraites, permettait très rarement un traitement équilibré du sujet ; c'est toujours un pari que de se lancer, pour une dissertation d'histoire dont le sujet embrasse une période longue, dans un plan thématique, et le candidat qui le tente doit avoir bien mesuré ses forces et savoir que la récompense peut être élevée, mais aussi sévère la chute. Il semble donc nécessaire de rappeler, une fois de plus, que les

candidats ont tout intérêt à faire le choix du plan chronologique, sans s'enfermer pour autant dans une énumération des dates données dans la chronologie, dès lors qu'il s'agit de traiter un sujet portant sur un siècle d'histoire dans les six heures imparties à l'épreuve. Attention à une certaine paresse qui conduirait à articuler son plan autour de césures réputées aller de soi et qui conviendraient à un grand nombre de sujets, comme les deux guerres mondiales, plébiscitées par une majorité de copies. Le choix des césures est à justifier et doit découler d'une véritable problématisation du sujet, dont on peut regretter l'élaboration insuffisante dans beaucoup de copies. Il ne s'agit pas pour autant de durcir les effets de ces coupures, comme on le voit dans des devoirs qui leur prêtent le pouvoir magique de tout changer, oubliant qu'elles sont aussi des constructions de l'historien et minimisant les éléments de continuité entre deux périodes. Tout est donc affaire de nuances, de choix également chez le candidat qui n'a pas à s'interdire des périodisations peut-être moins classiques — dès lors qu'il prend le soin de les expliciter et de les légitimer, il pourra rencontrer l'assentiment du jury.

Il pouvait ainsi être tout à fait pertinent de terminer la première partie en 1914, à condition de montrer précisément en quoi la guerre avait accentué la prise de conscience d'un déficit démographique, déjà présente dans les représentations avant cette date, et comment elle a modifié, dans les pratiques comme dans les représentations, la place des femmes dans la société et en particulier dans le couple, à la faveur des nouvelles responsabilités qui leur incombaient, sans pour autant exagérer les effets de la guerre sur le travail féminin. D'une manière générale, la période 1880-1914 est celle qui a donné lieu aux développements à la fois les plus fournis, mais aussi les plus caricaturaux, nombre de copies la réduisant à un tableau immobile et archaïsant de la « société traditionnelle » caractérisée par le règne du patriarcat ; cet archaïsme prêté aux conditions de vie et aux mœurs a pu atteindre des sommets pseudo ethnologiques au moment de décrire « la » famille paysanne. Parmi les candidats plus sensibles aux évolutions de la période, beaucoup ont insisté sur la politique scolaire de la Troisième République, sans toujours parvenir à montrer ses effets sur la famille, non seulement en termes d'ascension sociale, mais également en ce qui concerne les relations entre parents et enfants, le clivage s'opérant sans doute moins autour de la pratique de l'écrit qu'à travers la maîtrise du français, qui n'était pas la langue maternelle de nombre d'écopiers. Enfin, si les positions du docteur Bertillon étaient généralement connues des candidats, le néomalthusianisme a souvent été réduit à ses expressions bourgeoise et paysanne, le thème anarchiste de la « grève des ventres » étant largement méconnu.

Placer la seconde césure à la fin de la Seconde Guerre mondiale pouvait également se justifier, si l'on considérait l'obtention du droit de vote par les femmes comme un événement déterminant, mais il ne fallait pas oublier que la reprise de la natalité, sensible dès 1942, n'attend pas la fin de la guerre et que c'est là toucher à l'une des obsessions de la France, son déclin démographique réel ou fantasmé, depuis au moins la fin du 19^e siècle. Le jury a pu en outre constater, dans les nombreuses copies qui ont fait ce choix d'une partie 1914 (ou 1918)-1944, une certaine difficulté à lui attribuer une unité : les copies font se succéder un développement sur la Première Guerre et ses effets (ah ! la garçonne...), une description d'un entre-deux-guerres relativement indifférencié, considéré comme une période de libéralisation des mœurs à laquelle venait ensuite s'opposer le retour en arrière de la période de Vichy. Les continuités entre les politiques familiales des années 1930 et celles de Vichy se sont trouvées ainsi gommées, comme en témoigne l'erreur trop fréquente et proprement incroyable, qui a consisté à faire commencer le régime de Vichy en 1939, de nombreux candidats estimant sans doute que seul ce régime pouvait avoir promulgué un décret-loi dit « Code de la famille ». On peut également regretter, pour cette période, une difficulté des candidats à distinguer correctement et à articuler politique familiale et politique nataliste. L'émergence des mouvements de jeunesse, certes liée au développement du scoutisme, mais aussi à certaines organisations politiques, a souvent fait l'objet d'un traitement trop exclusivement rattaché à la politique d'affirmation et d'encadrement des loisirs du Front populaire, et guère étudiée avant 1936. Nombre de candidats ont ainsi fait la confusion entre la création d'auberges de jeunesse à l'instigation de Marc Sangnier et son pendant laïque né dans la mouvance du gouvernement de Front populaire.

Enfin, un certain nombre de candidats ont préféré établir la seconde coupure à la fin des années 1950 ou en 1968, en s'appuyant sur des critères relevant d'une analyse sociale et culturelle, voir « sociétale », ce qui était également légitime, à condition de ne pas abuser d'un terme souvent mal défini. De nombreuses copies, cependant, et quelle que soit la qualité de leurs deux premières parties, ont proposé un traitement tronqué de la dernière période, souvent réduite à une évocation rapide de mai 1968 et de ses effets, ce qui ne semble pas uniquement imputable au manque de temps en fin d'épreuve. Le jury a en effet constaté une fois de plus que les décennies les plus récentes étaient souvent les plus mal connues : nombre de candidats distinguent mal les années 1960 des années 1970, confondant par exemple la génération de « Salut les copains » et celle des soixante-huitards dans un même bain de musique rock, ou projettent sur les années 1970 et 1980 des phénomènes qui caractérisent la société actuelle, auxquels ils attribuent une profondeur chronologique imaginaire. Ils se

représentent ainsi à leur image les jeunes des années 1980 qu'ils munissent d'anachroniques téléphones portables ou mentionnent des mouvements comme « Ni putes, ni soumises » ou « Les chiennes de garde », nés à la fin des années 1990, comme des composantes du MLF. De même, les spécificités de la toxicomanie d'une certaine jeunesse des années 1970 ne sont pas perçues, le phénomène n'étant traité qu'au prisme des politiques de santé publiques liées à l'émergence du SIDA, plus caractéristiques de la seconde moitié des années 1980. La dernière décennie du programme, qui voit apparaître de nouvelles problématiques liées au genre, comme la revendication de l'homosexualité ou le phénomène des « nouveaux pères », a été particulièrement négligée. Les candidats doivent également éviter de se livrer à des remarques où semblent percer des jugements de valeur, ou l'écho d'expériences personnelles, sur les évolutions récentes de la société et du ou des modèles familiaux.

Un rapport ne saurait se terminer sans les constats d'usage d'un jury parfois désabusé devant le manque de maîtrise de la langue dont témoigne un nombre toujours trop élevé de copies, mais on voudrait insister sur la nécessité de consacrer un temps suffisant en fin d'épreuve à la relecture de la copie, ce qui devrait permettre de corriger les fautes les plus criantes. On ose espérer, en effet, que nombre de confusions ou de maladroites d'expression relèvent plus du lapsus que de l'ignorance et que tout candidat sérieux eût été capable de substituer lui-même, en se relisant, l'expression juste aux perles qui ont amusé le jury à ses dépens, comme cette famille-souche devenue « cellule souche », cette famille nucléaire se retrouvant « atomique », cette collaboration horizontale passant au « vertical » ou ce PACS noté « PAX ». Des formulations à l'emporte-pièce telles que « les paysans et les ouvriers dorment en général ensemble » ou « la famille paysanne s'étend aux animaux : le bœuf est un individu à part entière de la famille », auraient aussi pu être éliminés grâce à une telle relecture.

Sur 1051 candidats inscrits à l'épreuve d'histoire contemporaine, 1016 ont composé. La moyenne de l'épreuve (6,18) est pratiquement identique à celle de l'année précédente (6,21) ; six candidats ont rendu une copie blanche (quatorze en 2006) ; un tiers des copies a obtenu une note inférieure à 5, et plus globalement plus d'un candidat sur deux (57,5 %) a obtenu une note allant de 3 à 7, ce qui n'est guère satisfaisant ; en revanche, 18,5 % ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne (ce qui est mieux qu'en 2006 : 16,7 %).

Pour conclure, rappelons aux candidats un certain nombre de règles de base pour réussir une dissertation en histoire, un exercice qui n'entend nullement viser des spécialistes de la matière, mais s'adresse à des étudiants de très bonne culture générale et sachant bâtir un plan et rédiger dans une langue française correcte. La chronologie jointe au sujet doit être maniée avec discernement et même précaution : tout miser sur une liste de dates avec un nappage de rhétorique pour tout sens de l'histoire ne fera jamais un bon devoir. La préparation à l'épreuve doit conduire à se familiariser avec la période la plus récente du programme, dont les candidats croient encore trop souvent soit qu'ils la connaissent de manière intuitive, soit qu'elle n'est que l'exténuation en douceur de mouvements plus anciens : ils se condamnent trop souvent par là à passer à côté d'une véritable troisième partie. Bâtir une problématique, choisir et défendre ses césures chronologiques en fonction de cette problématique, tel doit être le premier souci, quel que soit le sujet, quelle que soit sa difficulté supposée. Rappelons à cet égard qu'il n'est pas de sujet facile ou difficile : ou plutôt, qu'un sujet en apparence « facile », parce que classique, risque de rendre plus malaisé de trouver ce parcours personnel dont l'originalité relative et maîtrisée permettra de trancher sur le lot des médiocrités bien senties ; alors que, à l'inverse, un sujet réputé « difficile » rendra plus payants les efforts consentis pour transformer son apparente résistance en force dynamique. Les khâgneux sont enfin, du moins le croyons-nous, des amoureux de la langue, de la littérature, de l'art, et chacun a commencé à nourrir son musée imaginaire personnel : il est naturel et souhaité qu'il en fasse bénéficier un devoir d'histoire, à commencer par la justesse et la richesse de notre langue. Heureusement, et comme chaque année, et c'est là une vraie récompense pour les correcteurs usés par le flot battant des copies filandreuses et compassées, des dissertations tranchent par leur culture historique, la force de leur démonstration, l'allant de leur écriture, la variété de leurs références. Le jury n'hésite jamais à les récompenser à la hauteur de la satisfaction que leur lecture a su lui donner.